



<b>DECLARATION LIMINAIRE - CTSD du 18 janvier 2018</b>
--

Madame la Directrice Académique,

Mesdames, messieurs les membres du CTSD,

Permettez-nous, puisque c'est l'usage, de souhaiter à tous les membres du CTSD une bonne année 2018, année pendant laquelle nous espérons que l'École, ses élèves et ses personnels resteront la priorité de la Nation. Nous émettons ce souhait, même si beaucoup de signaux émis actuellement, vont dans le mauvais sens.

Après avoir multiplié les annonces parfois réactionnaires, souvent à l'emporte-pièce, dans le but d'occuper la scène médiatique et/ou de flatter les tenants de la ligne du « c'était mieux avant » sur des sujets aussi divers que le redoublement, le téléphone portable ou l'uniforme, le ministre de l'Éducation doit aujourd'hui assumer ses choix budgétaires puisque la rentrée 2018 sera réalisée avec une enveloppe rédigée par le nouveau gouvernement. Nous allons donc mettre à l'épreuve des chiffres et de la réalité territoriale la politique budgétaire de notre nouveau ministère.

Un premier mot tout d'abord sur les emplois administratifs. Alors que les situations à gérer sont de plus en plus complexes et que, consécutivement, la charge de travail augmente, des emplois administratifs vont, une nouvelle fois, être supprimés dans notre académie. Vous comprendrez donc notre légitime inquiétude quant à l'organisation des services et au traitement des dossiers. Nos collègues administratifs sont très préoccupés. Les retraits de ces emplois sont pour nous injustifiés.

Pour ce qui concerne le premier degré maintenant : au plan national, c'est une dotation positive de 3800 postes qui lui est dévolue malgré une forte baisse démographique (-33000 élèves). Dans notre département, ce sont 58 postes qui nous sont attribués. Cette dotation ne suffira pas, à elle seule, à dédoubler les CP en REP comme il est demandé dans les priorités nationales. Cette mise en œuvre des dédoublements ne se fera pas sans incidence à la fois sur les conditions

d'apprentissage et sur les conditions d'exercice hors des dispositifs estampillés « éducation prioritaire ». Que vont devenir les quelques dispositifs PDMQDC qui nous restent ? Comment vont évoluer les effectifs déjà parfois très chargés hors EP ? Pourrions-nous relancer le plan de solarisation des moins de 3 ans ? Comment augmenter les moyens de remplacement ? Quel traitement va être apporté aux écoles bénéficiant d'une CAPE ?

La mise en œuvre brute de ces priorités nationales méconnaît la réalité du territoire, des territoires. Un dilemme se pose donc : établir une hiérarchie entre les priorités gouvernementales et les besoins locaux. Aux côtés des équipes, le SE-Unsa revendique une offre éducative durable sur l'ensemble du territoire et pour tous les élèves et s'emploiera à la protéger. L'Unsa Education rappellera autant que nécessaire qu'il est de la responsabilité de l'État de n'oublier personne. Les plus fragiles certes et évidemment mais aussi ceux qui ne relèvent pas de l'Education Prioritaire. Pour l'UNSA Education, la mise en œuvre des dédoublements est importante mais elle ne règle pas à elle seule la question de la difficulté scolaire lorsqu'on sait que 70% des élèves en difficulté ne sont pas scolarisés en éducation prioritaire et que la carte de l'Education Prioritaire n'a pas évolué depuis 4 ans. La prise en compte de tous les territoires est donc une nécessité. Dans l'attente de la révision de cette carte, nous vous demanderons donc, Madame la Directrice Académique de prendre en compte nos arguments quand, lors des travaux à venir, nous vous exposerons la difficulté de certains secteurs. L'allocation progressive de moyens doit encore nous guider dans nos travaux.

Pour ce qui concerne le second degré enfin, la dotation nationale a comme conséquence l'impossibilité d'accueillir plus d'élèves avec moins/pas plus/pas assez de moyens. Cette impossibilité est accrue par les préconisations ministérielles d'augmenter l'offre de formation (classes bilingues, enseignements facultatifs, sections sportives...). Pour les équipes, la seule marge de manœuvre possible est de renoncer aux enseignements à effectifs réduits, dédoublements, projets... autant de dispositifs qui bénéficient à tous mais plus particulièrement aux élèves les plus fragiles. Pour l'Unsa Education, il n'est pas acceptable de financer certaines mesures au détriment de ceux qui en ont le plus besoin.

Enfin, sur le document « prévisions d'effectifs et de structures », il serait opportun d'y faire apparaître les effectifs des ULIS en place.

Nous demandons toujours à avoir connaissance du nombre d'élèves supplémentaires par niveau lors des temps d'inclusion car ils ont forcément un impact sur la moyenne.